



A.M.M n°	2190010
Composition	<i>Saccharomyces cerevisiae</i> souche LAS02 (1x10 <sup>13</sup> UFC/kg ou 960,8 g/kg)
Formulation	Granulé dispersable (WG)

Classement CLP : -

Autorisé en tant que produit phytopharmaceutique à faible risque conformément à l'article 47 du règlement (CE) n°1107/2009.

Contient du *Saccharomyces cerevisiae*. Peut provoquer des réactions de sensibilisation.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 20°C.

Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures sous abri

Usages autorisés	Cultures	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications (Intervalle minimum entre applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique
Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s)	Pêcher, Abricotier et Nectarinier Plein champ	Monilioses	2,5 kg/ha	8 (7 jours)	BBCH 51-89	1 jour	5 m
Prunier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s)	Prunier, Mirabelle, Prune de Damas, Reine claudie Plein champ	Monilioses	2,5 kg/ha	8 (7 jours)	BBCH 51-89	1 jour	5 m
Cassissier*Trt Part.Aer.*Pourriture grise	Cassissier, Myrtillier, Groseillier(s), Sureau noir, Mûres, Airelle, Cynhodron, Azeolier Plein champ - Sous abri	Pourriture grise	2,5 kg/ha	8 (7 jours)	BBCH 12-89	1 jour	5 m (usages plein champ)
Fraisier*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Fraisiers Sous abri	Pourriture grise	2,5 kg/ha	8 (7 jours)	BBCH 12-89	1 jour	
Framboisier*Trt Part.Aer.*Pourriture grise	Framboises, Framboises du Japon, Ronces arctiques, Mûres, Mûres des haies, Framboises-mûres de Tay, Mûres de Boysen, Mûres des ronces, Ronces-Framboises Plein champ - Sous abri	Pourriture grise	2,5 kg/ha	8 (7 jours)	BBCH 12-89	1 jour	5 m (usages plein champ)

Usages autorisés	Cultures	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications (Intervalle minimum entre applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique
Poivron*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Poivron, Chilis, Piment Sous abri	Pourriture grise	2,5 kg/ha	8 (7 jours)	BBCH 12-89	1 jour	
Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Tomate, Aubergine, Baies de Goji, Cerises de terre, Physalis spp., Tomates cerise, Grosses aubergines amères/anthora, Pepinos Sous abri	Pourriture grise	2,5 kg/ha	8 (7 jours)	BBCH 12-89	1 jour	
Vigne*Trt Part.Aer.*Pourriture grise	Vigne (vigne de table, vigne de cuve, vignes-mères, pépinières viticoles) Plein champ	Pourriture grise	2,5 kg/ha	6 (7 jours)	BBCH 60-89	1 jour	5 m

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ.

Pour les applications sur les cultures hors sol : éviter le rejet direct des effluents dans l'environnement.

**L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.**